



Communiqué de presse

FREQUENCES

L'Arcep lance une consultation publique, dans la perspective de futures attributions de fréquences dans les bandes 3410 - 3490 MHz et 3,8 - 4,2 GHz en métropole

Paris, le 23 juillet 2024

Dans la perspective de futures attributions de fréquences dans deux bandes de fréquences en métropole – les bandes 3410 – 3490 MHz et 3,8 - 4,2 GHz –, l'Arcep lance une consultation publique qui vise notamment à :

- Recenser les besoins en fréquences des opérateurs mobiles dans la bande 3410 – 3490 MHz pour l'exploitation de leur réseau ouvert au public et recueillir leurs observations sur certaines conditions d'utilisation de cette bande ;
- Recueillir les observations des acteurs sur des principes d'attribution de la bande 3,8 - 4,2 GHz pour le déploiement de réseaux mobiles locaux à usages professionnels. A cet égard, sous réserve des réponses à cette consultation publique, l'Arcep envisage de mettre en place un cadre d'attribution locale de la bande 3,8 - 4,2 GHz pour le déploiement de réseaux mobiles locaux répondant à des usages professionnels.

Les bandes concernées sont identifiées pour développer la couverture 5G et les usages professionnels de la 5G

La bande 3410 - 3490 MHz, qui sera disponible sur tout le territoire métropolitain le 25 juillet 2026, fait partie de la bande 3,4 - 3,8 GHz, harmonisée en Europe pour un usage mobile. Pour rappel, le reste de la bande 3,4 - 3,8 GHz (les fréquences 3490 - 3800 MHz) a été attribuée en novembre 2020 en métropole aux quatre opérateurs mobiles, qui les utilisent pour fournir des services 5G.

La bande 3,8 - 4,2 GHz est considérée par la Commission européenne comme adéquate pour répondre aux besoins en fréquences « intermédiaires » des verticaux. Elle fait l'objet d'un processus européen d'harmonisation des usages de la 5G à couverture locale à faible et moyenne puissances.

Les acteurs sont invités à adresser leur contribution avant le 04 novembre 2024.

Document associé :

- [Le document soumis à consultation publique](#)

A propos de l'Arcep

L'Arcep est l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse. Arbitre expert et neutre, au statut d'autorité administrative indépendante, elle est l'architecte et la gardienne des réseaux d'échanges internet, télécoms fixes, mobiles, postaux et de distribution de la presse en France.

Contact presse

Victor Schmitt

victor.schmitt@arcep.fr

Tél. : 01 40 47 70 20

Suivez l'ARCEP

 www.arcep.fr

 @ARCEP  Facebook

 LinkedIn  Dailymotion

Abonnez-vous

Flux RSS

Lettre électronique

Listes de diffusion